



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 77388

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de permettre aux chirurgiens-dentistes de cumuler leur pension de retraite avec leur activité professionnelle après l'âge de soixante-cinq ans. Le cumul existant est tout à fait symbolique et n'apporte pas de solutions aux deux points évoqués ci-dessous. En effet, il s'avère, d'une part, que, dans dix ans, le nombre de cotisants sera insuffisant par rapport au nombre de retraités et, d'autre part, qu'à l'heure actuelle des chirurgiens-dentistes ne peuvent céder leur cabinet par manque de candidat dans des régions désertées soit socialement, soit géographiquement. En permettant ce véritable cumul activité-retraite, les effets négatifs quant au nombre de cotisants manquants seraient solutionnés auprès de leur caisse Carchident, et les populations des régions désertées pourraient se maintenir grâce aux soins prodigués par des dentistes restés en place et continuant à exercer. Aussi, il lui demande quelle mesure il entend prendre en vue de mettre en place ce cumul activité-retraite, autorisé dans d'autres professions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77388

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10290